

GHT de l'Artois

Division des
prestations aux personnels

15 FEV. 2021

SECRETARIAT

CENTRE HOSPITALIER DE LENS
COORDINATION DE PÔLES DE PSYCHIATRIE
CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE DE LENS
46, route de la Bassée - 62300 LENS

Secrétariat
Tél. 03 21 69 14 40
Fax. 03 21 69 14 86
sec.cmplens@ch-lens.fr

Je soussignée, Docteur Rozenn LINCOLN, psychiatre exerçant au Centre Médico-Psychologique - 46, route de la Bassée à LENS, certifie avoir examiné **Monsieur RODRIGUEZ Michel, né le 12 Octobre 1959 et demeurant à FOUQUEREUIL - 7, rue des Bersaults.**

Examen réalisé, le 29 Janvier 2021, au Centre Médico-Psychologique de Lens.

J'ai rencontré Monsieur Michel RODRIGUEZ à la demande du bureau des accidents professionnels afin de :

- Décrire la nature des blessures,
- Etablir l'imputabilité au service de la pathologie psychiatrique présentée,
- Donner un avis sur la prise en charge des soins accordés, en préciser la durée,
- Donner un avis et justifier la prise en charge des arrêts accordés depuis le 9 Octobre 2019 et préciser la durée.
- Par ailleurs, Monsieur RODRIGUEZ a repris le travail à temps partiel thérapeutique à 50% le 28 Août 2020 et est de nouveau en arrêt depuis le 2 Novembre 2020.

Il m'a été demandé d'évaluer si ce nouvel arrêt est en lien avec le premier, s'il était imputable au service

- Demander une date de reprise,
- Fixer soit la date de guérison, soit la date de consolidation et le taux d'IPP,
- Indiquer s'il existe un état pré existant à cet accident et en préciser les infirmités pré existantes ainsi que les infirmités non imputables au service.

Monsieur RODRIGUEZ est professeur agrégé de mathématiques au lycée Blaringhem à Béthune.

Il a déposé une demande d'imputabilité au service pour sa pathologie.

Dans une déclaration du 6 Janvier 2020, il rapporte s'être effondré en larmes devant ses élèves le 8 Octobre 2019, l'obligeant à abandonner sa classe.

Il explique que son effondrement serait lié à un quiproquo avec son chef d'établissement en rapport avec une autorisation d'absence accordé ou non sans récupération pour se rendre au chevet de sa mère mourante.

Lors de notre rencontre, Monsieur RODRIGUEZ revient sur l'histoire de ses troubles :

- Il commence par décrire l'importance centrale qu'a toujours eu son travail pour lui, « Je suis un fou de mathématiques » se présente-il. Depuis l'adolescence, il souhaitait devenir professeur de mathématiques. Il a fait les études nécessaires pour y arriver, CAPES, Agrég. Il a commencé à travailler et a toujours aimé enseigner. En 2015, lors de sa dernière inspection, il aurait obtenu un avis très favorable et aurait obtenu la mention « Hors Classe des Agrégés ». Il décrit une carrière sans heurts jusqu'à 2016. Il rapporte que son travail était alors apprécié et reconnu. Il prenait plaisir à enseigner
- En 2016, le proviseur de son lycée aurait changé. Il était alors prévu, selon Monsieur RODRIGUEZ, qu'il obtienne une terminale scientifique, ce qui était pour lui une nouvelle reconnaissance de son travail et un nouveau défi mathématiques qu'il voulait relevé.

- A partir de la rentrée 2016/2017, Monsieur RODRIGUEZ décrit une succession de conflits avec sa hiérarchie qu'il accuse d'avoir adopté à son égard des attitudes dénigrantes et dévalorisantes. Monsieur RODRIGUEZ explique qu'on lui aurait finalement refusé sa classe de Terminale Scientifique, qu'à plusieurs reprises on aurait remis en cause sa capacité à enseigner notamment en remettant en question les appréciations qu'il pouvait rédiger sur les bulletins de classe de ses élèves. Il reproche par ailleurs au proviseur de ne pas l'avoir soutenu vis-à-vis de parents qui auraient remis en cause ses capacités à enseigner. Il accuse par ailleurs ce même proviseur d'avoir encouragé les parents d'élèves à se plaindre de lui. Le changement de direction semble avoir marqué un point de bascule pour M Rodriguez qui décrit une relation qui est vite devenue conflictuelle avec ce dernier. Le manque de soutien ressenti dès lors par M Rodriguez semble l'avoir nettement déstabilisé. Tous ces conflits ont profondément affecté Monsieur RODRIGUEZ qui explique avoir été touché dans son être par ces différends avec sa hiérarchie. Il explique avoir vécu comme des humiliations tous ces épisodes traversés.

Monsieur RODRIGUEZ explique que de 2016 à 2019, il parvenait tant bien que mal à traverser ces conflits sans que cela n'affecte ses capacités à enseigner.

A l'automne 2019, Monsieur RODRIGUEZ aurait été appelé au chevet de sa mère qui était mourante. Il en aurait informé son supérieur hiérarchique qui lui aurait donné son accord pour s'absenter. Monsieur RODRIGUEZ dit qu'il était convenu entre eux que cette absence serait considérée comme relevant d'un congé exceptionnel ne nécessitant pas de récupération du travail non effectué.

Le 8 Octobre 2019, date que retient Monsieur RODRIGUEZ comme accident imputable au service, Monsieur RODRIGUEZ aurait retrouvé dans sa bannette un papier qu'il a interprété comme une demande de récupération des heures prises pour se rendre au chevet de sa mère. « C'était le coup de grâce. Il me méprisait à tel point que je devais récupérer les heures prises auprès de ma mère mourante » dit Monsieur RODRIGUEZ de cet épisode. L'idée qu'on lui demande de récupérer ses heures l'aurait profondément bouleversé alors qu'il était déjà fragilisé par une relation conflictuelle à sa hiérarchie depuis plusieurs années. Il dit alors s'être effondré en larmes. « Je n'étais plus maître de moi-même ».

Constatant qu'il ne pouvait plus enseigner devant la massivité de ses symptômes, Monsieur RODRIGUEZ s'est rendu chez son médecin qui lui aurait prescrit un congé maladie.

Monsieur RODRIGUEZ décrit alors une symptomatologie anxiodépressive envahissante : tristesse de l'humeur, cauchemars, ruminations anxieuses, pleurs, sentiment d'injustice.

Suite à cet accident, Monsieur RODRIGUEZ a été en arrêt du fait de la symptomatologie anxiodépressive reprise ci-dessus signant un épisode dépressif majeur, puis a repris le travail à temps partiel thérapeutique à 50% le 28 Août 2020 puis à nouveau été en arrêt à partir du 2 Novembre 2020 jusqu'à ce jour.

Son état de santé a justifié un suivi psychiatrique qu'il poursuit aujourd'hui auprès du Docteur Mélanie FOURNIER du CMP de Béthune. Il a par ailleurs nécessité la mise en place d'un traitement antidépresseur.

L'expertise psychiatrique de ce jour n'a pas pour objectif de se prononcer quant aux différents conflits opposant Monsieur RODRIGUEZ au proviseur de son lycée comme j'ai pu le souligner à M Rodriguez mais bien d'évaluer si son état de santé est en lien avec son travail.

Au vu des faits rapportés par Monsieur RODRIGUEZ, il semble que l'épisode dépressif majeur qu'a présenté Monsieur RODRIGUEZ suite à l'interprétation de ce document concernant la régularisation de son absence pour le décès de sa mère est à considérer comme en lien avec son travail.

En effet, cet événement du 8 Octobre 2019 a été traumatique pour Monsieur RODRIGUEZ parce qu'il faisait écho aux relations conflictuelles qu'il rencontrait depuis plusieurs années avec certains de ses collègues de travail. Cet événement a par ailleurs eu lieu au sein de l'établissement lors du temps de travail de Monsieur RODRIGUEZ.

Conclusion

Monsieur RODRIGUEZ souffre d'un épisode dépressif majeur réactionnel à des difficultés relationnelles au travail déclenché par l'accident du 8 octobre 2019.

prestations et

L'accident du 8 octobre 2019 est imputable au service tout comme l'épisode dépressif qui en a découlé puisque l'accident a eu lieu sur lieu de travail, lors de ses heures de travail, et était en lien avec une relation conflictuelle avec ses supérieurs. Cela ne vient pas prendre parti dans le conflit qui oppose M Rodriguez au Proviseur. Cette question serait à traiter par une autre instance.

Cet épisode dépressif majeur a nécessité plusieurs arrêts maladie ainsi qu'un suivi psychiatrique et la mise en place d'un traitement psychotrope, ce qui était justifié.

Les arrêts maladie accordés depuis le 9 Octobre 2019 étaient justifiés.

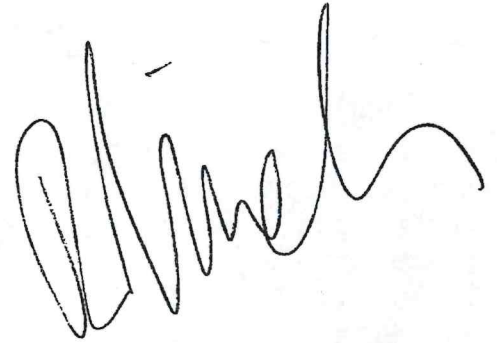
Le temps partiel thérapeutique à partir du 28 Août 2020 ainsi que le nouvel arrêt depuis le 2 Novembre 2020 sont également en lien avec l'accident du 8 Octobre 2019 et donc également imputables au service.

Il n'est pour l'instant pas possible de fixer une date de reprise, l'état de Monsieur RODRIGUEZ étant toujours trop fragile.

Cet épisode dépressif majeur ayant débuté en Octobre 2019 était un premier épisode de décompensation psychologique pour Monsieur RODRIGUEZ qui ne présentait pas d'antécédent psychiatrique avant cela.

Il n'existe donc pas d'état préexistant à cet accident ni infirmité pré existence.

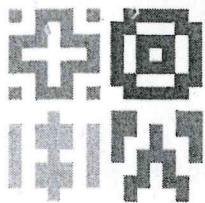
Lens, le : 29 Janvier 2021
DOCTEUR ROZENN LINCOLN



Division des
prestations aux personnels

15 FEV. 2021

SECRETARIAT



GHT de l'Artois

Division des
prestations aux personnels

15 FEV. 2021

SECRETARIAT

CENTRE HOSPITALIER DE LENS
COORDINATION DE PÔLES DE PSYCHIATRIE
CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE DE LENS
46, route de la Bassée - 62300 LENS

Secrétariat
Tél. 03 21 69 14 40
Fax. 03 21 69 14 86
sec.cmplens@ch-lens.fr

Je soussigné, Docteur Rozenn LINCOLN, psychiatre exerçant au Centre Médico-Psychologique - 46, route de la Bassée à LENS, certifie avoir examiné **Monsieur RODRIGUEZ Michel, né le 12 Octobre 1959 et demeurant à FOUQUEREUIL – 7, rue des Bersaults.**

Examen réalisé, le 29 Janvier 2021, au Centre Médico-Psychologique de Lens.

Monsieur RODRIGUEZ souffre d'un épisode dépressif majeur réactionnel à des difficultés relationnelles au travail déclenché par l'accident du 8 octobre 2019.

L'accident du 8 octobre 2019 est imputable au service tout comme l'épisode dépressif qui en a découlé puisque l'accident a eu lieu sur lieu de travail, lors de ses heures de travail, et était en lien avec une relation conflictuelle avec ses supérieurs. Cela ne vient pas prendre parti dans le conflit qui oppose M Rodriguez au Proviseur. Cette question serait à traiter par une autre instance.

Cet épisode dépressif majeur a nécessité plusieurs arrêts maladie ainsi qu'un suivi psychiatrique et la mise en place d'un traitement psychotrope, ce qui était justifié.

Les arrêts maladie accordés depuis le 9 Octobre 2019 étaient justifiés.

Le temps partiel thérapeutique à partir du 28 Août 2020 ainsi que le nouvel arrêt depuis le 2 Novembre 2020 sont également en lien avec l'accident du 8 Octobre 2019 et donc également imputables au service.

Il n'est pour l'instant pas possible de fixer une date de reprise, l'état de Monsieur RODRIGUEZ étant toujours trop fragile.

Cet épisode dépressif majeur ayant débuté en Octobre 2019 était un premier épisode de décompensation psychologique pour Monsieur RODRIGUEZ qui ne présentait pas d'antécédent psychiatrique avant cela.

Il n'existe donc pas d'état préexistant à cet accident ni infirmité pré existence.

Lens, le : 29 Janvier 2021
DOCTEUR ROZENN LINCOLN